

N° 733

11 Déc. 2015

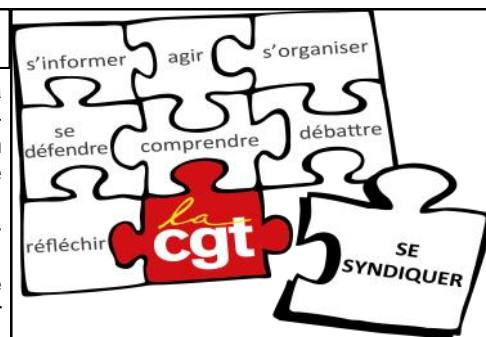
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

La colère et l'espoir

Comment ne pas ressentir de la colère dimanche dernier, à l'heure où les résultats des élections régionales s'égrènaient sous nos yeux ? Il ne s'agit plus d'études d'opinion plus ou moins crédibles mais bien d'une situation qui place l'extrême droite en position de gérer plusieurs régions. Oui, pour nous cadres militants de la CGT, cela nous interpelle et nous encourage à nous exprimer. Plus que jamais, nous nous reconnaissons dans une organisation syndicale indépendante du champ politique mais qui ne peut rester neutre dans l'espace citoyen.

Nous ne cessons de faire le constat de faillite des politiques économiques menées, mais aussi de leur traduction concrètes en termes de rupture de lien social : l'enracinement du chômage de masse, l'aggravation des inégalités, la casse des services publics...

Mais c'est aussi sur le lieu de travail que nous pouvons faire un lien avec ce qui s'est traduit dans les urnes : la pression sur les salaires, sur la protection sociale, les remises en cause de l'expression des salariés, du droit syndical comme de toute volonté de construction de propositions alternatives, aboutissent à un renoncement qui grandit. Pour exemple, le recul de participation aux élections professionnelles qui est particulièrement net dans certains métiers et catégories, nous interpelle par rapport à la situation politique. Pour autant, nous affirmons, en tant que cadres, que les enjeux se situent aussi dans l'engagement individuel et collectif en faveur de perspectives à reconstruire. Pour nous, « mieux vivre ensemble », cela signifie gagner une réelle reconnaissance des qualifications, restaurer les collectifs de travail, réhabiliter la démocratie dans l'entreprise et la cité. C'est ce qui nous invite à retisser ensemble toutes les solidarités nécessaires. Faire le choix de rejoindre aujourd'hui le syndicalisme cadre à la CGT, c'est aussi construire un réel espoir.



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Elections CA de La Poste : une participation qui pose question

La direction de La Poste s'est félicitée de la participation des postiers au scrutin du CA du 16 au 19 novembre. En réalité cette élection est marquée par une baisse des inscrits de 27 000 en cinq ans soient autant de suppressions d'emplois.

La participation s'effondre de près de 10%, en particulier, chez les non cadres avec 12,5%.

Un postier sur trois n'est pas allé voter, près de la moitié des non cadres au courrier. Le vote cadre se maintient sans doute sous la pression de la direction. Est-ce un effet du hasard si au courrier où les réorganisations et les suppressions massives d'emplois se succèdent, entraînant un climat social de tensions extrêmes, les salariés se sont massivement abstenus ? Les organisations syndicales, en particulier la CGT, sont également interpellées. Etre plus fort mieux organisés ; mieux à l'écoute des revendications des salariés, c'est le défi que compte bien relever la CGT.

Hold-up à La Poste : les facteurs volés

Une nouvelle fois, La Poste assurera la distribution des plis électoraux concernant les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Une nouvelle fois, La Poste refusera d'ouvrir les négociations de rémunération des facteurs, pour ce travail supplémentaire, et empochera les 60 millions d'euros !

Pour ceux qui doutaient que nous étions dans une SA, cela a l'intérêt d'être claire.

Le partage des richesses ne fait plus partie de la philosophie de nos dirigeants, qui préfèrent répercuter les bénéfices à ses grands dirigeants et à l'actionnaire principal : l'Etat.

Branche Télécoms

Des grands projets immobiliers sous le signe du toujours moins

Devant le CNSHCT ORANGE du 25/11, la CGT aurait souhaité obtenir le Plan Schéma Directeur Immobilier (PSDI) global de la direction de l'Immobilier. Sous couvert d'une nouvelle « expérience immobilière », elle promet + de partage, + plus de collaboration, + de convivialité, + d'innovation... ! En fait la réduction des coûts est visée via la concentration des salariés sur un même site, et non la prise en compte de la qualité de vie au travail et les besoins exprimés par les salariés.

Comme par exemple à Marseille en fermant tous les petits sites remplacés par le seul Saint Mauront, quitte à devoir traverser tout Marseille... Pour ce faire, les CHSCT sont contournés et les normes INRS, AFNOR bafouées (superficie, ambiance thermique, isolation phonique, ...), en développant le télétravail, les bureaux partagés et les trop fameux open spaces.

Accord Intergénérationnel à Orange

Après plusieurs séances de négociation : 9 points ont été actés en ce qui concerne les fins de carrière et 4 points en ce qui concerne l'alternance.

Dans les 2 cas, la CGT est en attente de réponses de la part de la direction sur 6 points précis.

La bataille menée par la CGT et les salariés a permis de réelles avancées, notamment sur le recrutement de 6000 CDI minimum sur 3 ans (2016 à 2018) mais ça n'est pas suffisant au regard de la dégradation des conditions de travail et surtout, face aux 18 000 départs à venir.

La revendication principale de la CGT est d'obtenir 5000 recrutements par an et il n'y a rien d'utopique !

Deux réunions sont prévues en ce mois de décembre, à suivre...

Échos

L'emploi : en état d'urgence !

L'état d'urgence conduit notre Gouvernement à sanctionner davantage encore les syndicalistes et autres militants anti-libéraux, à interdire la libre expression revendicative, à espionner les citoyens.

En revanche, le patronat, lui, peut continuer très librement, de plus en plus librement dirons-nous, à virer, à sous-payer, à humilier les travailleurs ! Le chômage total augmente, le chômage de longue durée aussi, celui des jeunes de moins de 25 ans stagne, celui des plus de 50 ans augmente (10% en un an), avec le recul de l'âge de départ en retraite !

Vous ajoutez à ceci la casse de l'ARRCO et de l'AGIRC, la baisse des indemnités de chômage, les sanctions contre les chômeurs et vous obtenez une accélération des cadeaux au patronat que l'état d'urgence ne dérange pas !

Temps de travail

Le temps de travail augmente !

Le temps de travail ne cesse d'augmenter. Pourtant, ramener le temps de travail réel à 35h libérerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois. C'est pourquoi la CGT demande :

- La mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques ;
- Le renforcement de la réglementation du télétravail ; L'encadrement des forfaits jours ;
- La rémunération ou la récupération des heures de travail réellement effectuées ;
- Le respect du caractère exceptionnel du travail de nuit ou du dimanche qui doit faire l'objet de majoration ;
- Une intégration du temps de transport effectué à l'occasion des déplacements professionnels dans le temps de travail.

Mieux travailler en bonne santé

Le temps de travail des cadres ne cesse de croître, 44,4h par semaine et 46,6h pour ceux au forfait-jours, créant une augmentation des syndromes d'épuisement professionnel dits « Burn Out ». Les heures supplémentaires ni payées ni récupérées se généralisent.

Les outils numériques participent à l'intensification du travail, à une surcharge informationnelle et à une disponibilité permanente et sans limite : 56% travaillent durant leurs jours de repos et 30% ne déconnectent jamais.

À l'heure de la révolution numérique, il y a urgence à « travailler moins pour mieux travailler en bonne santé et travailler toutes et tous ».

C'est tout le sens de la campagne pour la réduction du temps de travail et les 32h hebdomadaires lancée par la CGT.

International

Dialogue social à l'indonésienne

La CGT condamne l'arrestation de 23 militants le 30 octobre dernier à Djakarta, lors d'une manifestation qui a rassemblé quelques 20 000 participants contre la décision du gouvernement d'imposer seul un nouveau système de salaire minimum après avoir exclu les syndicats des discussions.

Les travailleurs indonésiens vont ainsi voir leurs salaires revus à la baisse par un système qui ne tient plus compte de la réalité du coût de la vie. La CGT exige, avec les organisations syndicales indonésiennes et la Confédération syndicale Internationale (CSI), la libération immédiate des travailleurs arrêtés et le respect de leur droit à manifester, droit pourtant fondamental, restreint par un décret du gouverneur.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Ils osent tout

Par un amendement au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2016, la majorité de droite du Sénat prétend reculer en catimini l'âge de la retraite à 63 ans.

Au lendemain des attentats du 13 novembre, la droite au Sénat a adopté un amendement inique tendant à repousser à 63 ans l'ouverture du droit à retraite pour les personnes nées en 1957 et au-delà, et à repousser de 67 à 68 ans l'âge de la retraite à taux plein.

Cette décision confirme nos craintes au sujet du récent ANI sur les retraites complémentaires.

Face à cette manœuvre du MEDEF, il faut que la majorité parlementaire s'exprime et rejette cet amendement à l'Assemblée Nationale.

La CGT ne renoncera pas à son combat pour le droit à la retraite à 60 ans pour tous.

Santé

Quand la direction déserte la négociation

À la clinique de Pont de Chaume de Montauban, l'échec du dialogue social n'est pas du fait des salariés-es mais bien de celui des employeurs qui, avec autoritarisme et brutalité, veulent imposer leur loi !

En effet, après 26 jours de grève, un rapport d'expertise montrant la bonne santé financière de l'établissement et plusieurs séances de négociation infructueuses sur les conditions de travail, les salaires... la direction a décidé de ne pas se présenter à la table des négociations.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale exige l'intervention de toute urgence des pouvoirs publics, « afin de trouver une issue favorable pour les salariés-es, dans ce conflit qui les oppose à une direction vindicative et méprisante ».

Servier : du scandale aux licenciements

Le groupe pharmaceutique Servier a annoncé le 26 novembre dernier la suppression de 610 emplois en France, au second semestre 2016.

La restructuration a été brutalement annoncée aux directeurs régionaux et délégués du personnel. Une réunion suivie par l'envoi d'un courrier à l'ensemble du personnel alors que la direction affirmait une semaine auparavant qu'il n'y avait aucun motif d'inquiétude.

Servier compte plus de 21 000 salariés dans le monde, dont 5 000 en France, où sa réputation est sérieusement écornée par le scandale du Mediator, à l'origine, notamment de graves lésions des valves cardiaques.

Et pourtant, le groupe Servier n'est pas en difficultés !

Égalité

Plan d'actions !

A Eutelsat, la CGT a toujours été pionnière en matière d'égalité professionnelle, notamment en 2011, ses contributions ayant alimenté majoritairement l'accord d'entreprise en la matière.

En 2014, la direction ne proposant aucune amélioration de l'accord arrivé à échéance, un constat de désaccord était dressé et un plan d'actions établi.

En 2015, le même plan est ressorti, actant des reculs par rapport au premier accord notamment sur la tenue de réunions tardives ou encore des restrictions par rapport à la loi concernant les catégories professionnelles à prendre en compte pour les comparaisons de salaire et les augmentations salariales au retour de maternité.

Nous craignons fort, à ce rythme, que le premier accord égalité pro. conclu à Eutelsat en 2011 ne soit également le dernier !